



Bien comprendre la loi de 6 mois ???

Par **NAWEL 86**, le **01/02/2009** à **23:45**

Bonjour je suis jeune femme en situation irreguliere en france depuis avril 2006. mariee a un francais depuis octobre 2008 j'ai essaye de déposer un dossier a la prefecture puisque on habitait ensemble depuis janvier 2008 apres avoir un rend vous apres 2 mois pour déposer le dossier ils m'ont dit que j'ai pas assez des preuves de vie commune EN EFFET j'avais les factures puisque on paie par prilevement donc des echancier de edf de fevrier juillet et decembre 2008 et aussi le bail de mois de janvier 2009 ;ils m'ont dit que la loi de 6 mois de vie commune oblige une preuve par mois svp est ce que c'est vrai ou ils trainent les choses et ils m'ont dit de revenir apres 6 mois de mon mariage??? ils m'ont dit aussi que si je retourne en tunisie c'est plus rapide puisque je vais attendre 2 mois le temps qu'ils auront une reponse de la tunisie et apres le recepece de 3 mois ???????????

Par **bilop**, le **02/02/2009** à **17:38**

bonjour ,rnnormalement une fois mariée vous pouvez déposer votre dossier à la prefecture rnetes vous entrez avec ou sans visa?rn la preuve de vie commune il l'a demande pour delivrer des titres de un voir 10 ansrnet il faut je crois 3 ans.rnessaie de voir ça avec un avocat

Par **paradis**, le **03/02/2009** à **18:55**

assalamou alaykoumrnnoui il faut bien 6 mois de vie commune de justificatifs de factures au deux nomrnas tu ton livret de famillernpeut tu avoir des attestation de temoin que vous vivez bien ensemble depuis votre mariage remplit par des proche et des amis et des voisinsrnnil

faut aussi etre patient et surtout compter sur allah swt rnqu'allah swt te facilite amine

Par **NAWEL 86**, le **04/02/2009** à **09:21**

en effet je suis entree avec visa shengen touristique et bien suro a un livret de famille mais il font trainer les choses sois disant ils faut avoir des factures au deux noms chaque mois depuis 6 mois il m'ont dit d'attendre 6 mois de mariage pour demander le visa a la prefecture sans etre pblige de retourner a tunis

Par **bilop**, le **04/02/2009** à **09:40**

pourtant tu portes le nom de ton mari ils sont betesrnfaut les procedures changent selon le departement rnvois une association

Par **NAWEL 86**, le **04/02/2009** à **21:20**

merci bq pour ton attention c'est tres gentil je pense que je vais attendre jusqu'a que je ferai 6 mois de mariage et j'irai c'est la seule solution

Par **étudiantendetresse**, le **22/01/2010** à **00:20**

bonjour nawel!rnalors depuis, ta situation s'est arrangée? je suis dans la même situation que toi, et j'étais à la préfecture aujourd'hui. on m'a dit de retourner en tunisie pour faire un visa et que sa prendra moin de temps. Sauf que je n'arriverai pas à tenir la bas sans mon mari (je l'aime trop et je veux pas être séparer de lui).rnmerci de me donner plus de détail sur ce qui s'est passé pour toi, car je n'arrive plus à manger, ni à dormir de peur d'être séparer de lui.

Par **Mariem**, le **22/01/2010** à **09:19**

Bonjour je suis tunisienne mariee a un français personellemant je préfèree rentre on Tunisie est cherche un Visa on tout un mois et demi se mieux d' attendre 6 mois de vie commune après le mariage et après des aps sans pouvoir travaille avec

Par **étudiantendetresse**, le **24/01/2010** à **09:20**

Mariem,rnje me suis renseignée et retourner en tunisie faire la demande, va prendre beaucoup plus de temps dans mon cas.rnMon mari n'a pas de travail en ce moment car il fait

un formation et rien ne dit qu'après cette formation il trouvera directement du travail.rnOr, pour pouvoir obtenir le visa long séjour à tunis, il faut que le conjoint français ait un travail, des fiches de paie...rnDonc partir en tunisie pour moi c'est rester très longtemps séparer de mon mari, et je n'y tiens pas.